

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 octobre 2019

Date de Convocation

1^{er} octobre 2019

Date d’Affichage

1^{er} octobre 2019

Nombre de Conseillers

En exercice	13
Présents	9
Votants	12

L’AN DEUX MIL DIX NEUF

Le **huit octobre** à 19 Heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance **ordinaire**
sous la présidence de **Mr Alain SEIGNEUR, Maire**

Etaient présents :

MM Florent BOISSEL Laurent LIEVAL, Véronique MANOUVRIER,
Frédéric MONTÉGUT, Alexandra PICHON, Evelyne ROQUES,
Alain SEIGNEUR, Florence TELLIER
Arrivée de Frédéric JULHES à 19 h 40

Absents excusés :

Jean-Yves CARON donne pouvoir à Florent BOISSEL
Pierre CLOTEAUX donne pouvoir à Alain SEIGNEUR
Marie RODRIGUES donne pouvoir à Laurent LIEVAL

Absent :

Christian MULLER

Formant la majorité des membres en exercice.

Frédéric MONTÉGUT a été élu secrétaire.

APPROBATION à l’unanimité des membres présents et représentés du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2019.

Recensement 2020 de la population.

Vu le recensement de la population prévu du 16 janvier au 15 février 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21 alinéa 10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement de la population dans les conditions fixées par l’article 156 de la loi « démocratie de proximité » n°2002-276 du 27 février 2002.
- Madame Catherine DORÉMUS sera le coordonnateur
- Madame Maria GONCALVES sera agent recenseur

La dotation de l’Insee est de 1019 €.

L’agent recenseur sera rémunéré à hauteur de 1019 € net.

Régularisation de création des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune en date du 1^{er} juin 2017, du 25 septembre 2018 et du 9 avril 2019,

Vu la demande de la trésorerie,

Considérant que la délibération a pour objet de régulariser la création des emplois en indiquant en un seul tableau les effectifs par catégorie et par grade des postes budgétés et sans distinction titulaires/non-titulaires,

FU1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de régulariser la création des postes suivants sur la commune :

Filière technique

- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière administrative

- 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet
- 1 Attaché territorial à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération correspondant à ces postes sont inscrits au budget communal, au chapitre 12, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

Longueur de la voirie communale

Vu le recensement des données nécessaires à la répartition de la dotation globale de fonctionnement 2020,
Vu l'article L2334-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2016/12/08 du 16 décembre 2016,
Vu le transfert de propriété de la société de l'Yvette à la Commune de Choisel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'ajouter au linéaire de la voirie communale :

+ 192 mètres pour les parcelles B 322, B 323 et B 338
donc une longueur de voirie de 8830 m + 192 m soit un total de 9022 mètres au 1^{er} janvier 2020.

Tarifs mise à disposition Espace Ingrid Bergman

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la possibilité pour les Choiseiliens d'obtenir la mise à disposition de la salle polyvalente de l'Espace Ingrid Bergman pour des manifestations à caractère familial,

Vu l'exposé du Maire sur la nécessité de modifier les tarifs,

Après débat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote les nouveaux tarifs pour le week-end de deux jours (samedi et dimanche) :	300 €
Pour un jour férié :	150 €
Pour une durée inférieure ou égale à la demi-journée (8 h – 12 h ou 14 h – 18 h), hors week-end :	80 €

Un chèque de caution de 1 000 € sera déposé au plus tard lors de la remise des clefs en cas de dégradation des locaux.

Un chèque de caution de 100 € sera déposé au plus tard lors de la remise des clefs pour le respect du tri des déchets ou le ménage insuffisant.

Ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2020 sauf convention déjà signée au 8 octobre 2019.

FM

Approbation de la convention constitutive du groupement de levés topographiques et d'investigations complémentaires

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Choisel d'adhérer à un groupement de commandes de levés topographiques et d'investigations complémentaires,
Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de levés topographiques et d'investigations complémentaires ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement SIAHVY 2018

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service d'assainissement,

Le conseil municipal prend acte de ce document avant de le mettre à disposition du public en Mairie.

Présentation du rapport d'activités 2018 du SIVOM de Chevreuse

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2018 du SIVOM de Chevreuse.
Indique que ce rapport est tenu à la disposition du public et consultable en mairie.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a effectué un acte de réquisition afin de pouvoir payer une entreprise.

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la boulangerie des six moulins qui souhaite installer un distributeur automatique de baguettes sur la commune.

Vu l'intérêt des membres du conseil municipal pour ce projet, une étude plus approfondie va être entreprise.

Fin de la séance à 20 h 45


Le secrétaire de séance
Frédéric MONTÉGUT




Le Maire,
Alain SEIGNEUR